

À la une/Environnement



LES DESSOUS
DE
L'ECONOMIE
VERTE



© Getty Images / Daniel Haslett

Que vaut la nature ? Vraiment. Dans l'imaginaire collectif, bien sûr, elle est inestimable. Et dans la réalité aussi puisque nous lui devons tout. Pourtant dans les faits, le monde sauvage disparaît sous le béton, la biodiversité devient monocultures intensives et les océans sont méthodiquement réduits à néant. On parle de sixième extinction, mais l'économie de marché continue de dicter la loi et ce qui n'a pas de prix... ne compte pas.

Partant de ce constat implacable, les tenants de l'économie verte brandissent une solution simple, voire simpliste : donner un prix à la nature. Les décideurs sont conquis. L'imposture est totale.

Par Anne-Claire Poirier

À PROPOS DE L'AUTEURE

Anne-Claire Poirier est journaliste indépendante, spécialisée en énergies renouvelables. Écologiste convaincue, elle met sa plume au service d'une société plus durable et plus juste et agit également au sein de l'Association des journalistes et écrivains pour la nature et l'écologie (JNE).

Le saviez-vous ? Plus d'un tiers de notre alimentation est tributaire de la pollinisation. S'il fallait se passer de la main-d'œuvre généreuse des abeilles, la facture serait salée : 190 milliards de dollars par an, au bas mot. Les coraux, s'ils disparaissaient, priveraient de revenus 500 millions de personnes et créeraient un manque à gagner d'au moins 170 milliards de dollars par an pour la pêche et le tourisme local, sans compter la disparition des espèces marines associées. La forêt amazonienne, quant à elle, alimente en eau de pluie toute l'Amérique latine : un apport annuel de 240 milliards de dollars pour l'économie agricole.

Quelle efficacité !

Voilà. C'est ça, donner un prix à la nature. Bien sûr, ce n'est pas la nature que l'on convertit en dollars, mais plutôt ses usages et les fonctions qu'elle accomplit au bénéfice des humains. On appelle cela les services écosystémiques : l'eau, l'air pur et la pluie en font partie, tout comme les paysages remarquables ou les hydrocarbures.

Gardons les controverses pour plus tard et admettons une chose : quelle efficacité ! Quand un seul chiffre suffit à rendre instantanément tangibles des enjeux jusqu'alors parfaitement abstraits, avouez que c'est redoutable !

« *Du fait de l'importance prise par l'économie dans nos sociétés, la monnaie est en quelque sorte devenue un langage commun, compréhensible par tous* », explique Aurore Lalucq, économiste à l'institut Veblen et coauteure de *Faut-il donner un prix à la nature ?*. « *Le chiffrage monétaire est aujourd'hui utilisé comme un outil de preuve, légitimé par son apparence scientifique* », constate-t-elle.

Les sirènes de la comm'

Ces dernières années, la monétarisation est devenue l'outil de référence dans les institutions internationales censées parer à l'urgence environnementale. En 2005, les Nations unies ont publié l'étude la plus monumentale en la matière : « Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire² », qui établit sur plus de 1 000 pages une typologie des services écosystémiques en vue d'en donner une évaluation mondiale. Pour la première fois, on réalise par exemple que les services rendus par les mangroves (nourriceries pour poissons, protection du littoral, puits de carbone, etc.) varient entre 900 et 12 400 dollars par hectare

et par an, tandis que leur défrichement massif pour faire place à l'élevage de crustacés réduit la création de richesses à seulement 200 dollars par hectare...

Une deuxième étude présentée en 2010 à la conférence internationale de Nagoya³ porte plus précisément sur l'impact économique des dégradations portées à l'environnement : on y apprend notamment que, si la crise économique de 2008 a entraîné une perte sèche de 2,5 billions (2 500 milliards) de dollars pour l'économie mondiale, la destruction des écosystèmes a occasionné jusqu'à 4 billions de dollars de dégâts... Si la nature n'a pas de prix, la détruire a un coût ! Médiatiquement, tous ces rapports sont un succès et cela est d'autant plus remarquable que l'érosion de la biodiversité est un sujet peu considéré, en dehors de quelques totems comme la forêt amazonienne ou les pandas.

Plusieurs ONG environnementales, alléchées par les gros titres, se sont donc laissées gagner par les sirènes de la monétarisation. Le WWF est ainsi parvenu à créer le buzz en évaluant l'océan – 24 billions de dollars⁴ ! – tandis que l'UICN (l'Union internationale pour la conservation de la nature) a mesuré que la valeur économique des forêts dépasse 720 milliards de dollars par an⁵.

Coup d'œil dans le rétro

Mais le problème avec les solutions miracles, c'est que bien souvent elles n'en sont pas. Dans le cas de la monétarisation de la nature, un bref coup d'œil dans le rétro suffit déjà à entrevoir une réalité moins avouable : « *À l'origine, la valorisation monétaire de la nature n'est pas liée à une recherche d'efficacité écologique mais découle d'une certaine vision du monde, celle du libéralisme économique* », assure Aurore Lalucq.

Dans les faits, l'idée s'est imposée aux États-Unis pendant les années Reagan-Bush : une période de forte dérégulation que les historiens ont baptisée le « retour de bâton environnemental ». En effet, après la décennie 1970 marquée par des avancées environnementales, le monde économique juge le mouvement environnementaliste trop interventionniste et lance la contre-offensive. Un article encore célèbre sera leur cheval de bataille : « La tragédie des communs », du sociobiologiste Garrett Hardin⁶. Partant d'une situation factice dans laquelle plusieurs berger font pâture le maximum d'animaux dans une prairie publique finissent par en épuiser la ressource, l'article se conclut ainsi : « *Le libre usage des communs conduit à la ruine de tous.* » Du pain bénit pour les libéraux !

« À partir de ce moment, c'est la rupture idéologique », commente Aurore Lalucq. Ce nouveau discours dominant dénigre l'action publique. La propriété devient un gage de responsabilité à l'égard des ressources. Reste à instaurer

des signaux de prix pour canaliser les décisions économiques dans le bon sens.

De la monétarisation à la marchandisation

Quand, en 1991, le capitalisme sort vainqueur de la guerre froide, les politiques contraignantes de protection de l'environnement sont internationalement discréditées au profit de stratégies marchandes jugées plus souples et plus modernes. Trois modèles sont particulièrement mis en avant. La création des marchés de droits échangeables est l'outil le plus connu : après que tous les acteurs ont reçu un quota de droits (à polluer ou à détruire), un marché d'échange s'organise entre ceux qui sont parvenus à réduire leur impact et ceux qui ont dépassé la limite : les plus vertueux s'enrichissent alors en vendant leurs droits aux mauvais élèves. Un autre mécanisme en vogue est celui de la compensation biodiversité : plutôt que d'interdire certains projets d'aménagement, les pouvoirs publics exigent que leurs impacts soient « compensés » par

la restauration et/ou la protection d'un autre écosystème similaire à celui détruit. Aux États-Unis, où elles ont émergé dans les années 1970-1980, quelque 750 banques de compensation (aussi appelées bio-banques) se consacrent aujourd'hui à la préservation d'espaces ou d'espèces et vendent des certificats de compensation aux aménageurs, empochant ainsi entre 2,5 et 4 milliards de dollars par an. Autrement dit, elles s'enrichissent à mesure que les destructions s'accélèrent... Enfin, le paiement pour services environnementaux consiste à rémunérer les actions (d'un agriculteur par exemple) qui favorisent le maintien/restauration d'un service rendu par la nature. Ce type d'incitation peut être le fait d'acteurs publics, mais aussi d'opérateurs privés qui cherchent ainsi à compenser leurs propres impacts.

La nature mise en pièces

Or, c'est là que les choses se corsent véritablement, car « *Inventer des marchés pour des fonctions accom-*

« Inventer des marchés pour des fonctions accomplies par la nature est d'une effroyable complexité » Aurore Lalucq

Non seulement la monétarisation de la nature nie sa valeur intrinsèque, mais elle pose la question de sa préservation uniquement en termes de coûts-avantages.



plies par la nature est d'une effroyable complexité », prévient Aurore Lalucq. Pour commencer, attribuer à la nature une valeur monétaire nécessite de la standardiser, de l'objectiver. Bref, de la mettre en pièces. « *On demande aujourd'hui aux scientifiques de démêler, dans les multiples interactions qui trament les écosystèmes, des fonctions et des services isolables les uns par rapport aux autres. L'idée est de diviser la biodiversité en unités réduites et bien identifiées que l'on va pouvoir vendre et acheter et qui seront substituables d'un lieu à un autre* », commente Maxime Combes, économiste et coauteur de *La nature n'a pas de prix*⁷.

Le glissement sémantique, largement impulsé par les institutions internationales, illustre bien cette réduction de la nature à sa seule métrique marchande : la biodiversité est divisée en services écosystémiques et le capital naturel devient un facteur de production comme un autre.

Imposture scientifique

On reconnaît bien là la logique techno-industrielle qui transforme le vivant en machine ou en stock, comme le taylorisme a divisé le travail en gestes simples et chronométrables. Le problème, c'est

que ce raisonnement n'a aucune espèce de pertinence d'un point de vue scientifique. « *Pour le coup, la démarche est beaucoup trop simpliste et archaïque comparée à la complexité des écosystèmes* », ironise Aurore Lalucq. C'est particulièrement flagrant dans le cas des mécanismes de compensation où l'équivalence entre les espaces détruits et ceux restaurés est entièrement factice du fait de la singularité des espaces et de l'incommensurabilité de leurs caractéristiques. Parmi les écologues, un quolibet consiste ainsi à comparer la compensation écologique à l'idée que l'on puisse autoriser la destruction du château de Chenonceau en échange de la peinture des huissières de Chambord ; autrement dit, rien à voir ou presque.

Pour nous faire toucher du doigt l'extrême complexité des écosystèmes et de leurs interactions, Jacques Weber et Robert Barbault développent dans leur ouvrage *La Vie, quelle entreprise !*⁸ l'exemple des baleines grises dont la surpêche a entraîné une chute de la population... d'oiseaux marins. Les deux biologistes expliquent cet effet collatéral par le fait que les cétacés, en drainant les fonds marins pour se nourrir, font remonter à la surface des sédiments de crustacés dont se régulent les oiseaux. Avant l'essor

de la pêche baleinière, au XIX^e siècle, 100 000 baleines grises nourrissaient ainsi plus d'un million d'oiseaux. Aujourd'hui, elles ne sont plus que 20 000, ravitaillant à peine 220 000 oiseaux. « *Comment des calculs monétaires pourraient-ils rendre compte d'une telle complexité ?* demande Aurore Lalucq. *C'est impossible.* »

La conclusion évidente est que les chiffres évoqués en début d'article sont en fait très peu fiables et, partant de là, « *pourraient logiquement nourrir des craintes de manipulation* », conclut l'économiste. L'approche monétariste, d'abord défendue pour ses vertus pédagogiques, pourrait donc s'avérer contre-productive.

Non-sens philosophique et moral

Problématique d'un point de vue scientifique, l'approche l'est aussi d'un point de vue philosophique et moral. « *Quel que soit le prix de la Joconde, cela ne dit rien de sa valeur* », écrivait Jacques Weber. Or, non seulement la monétarisation de la nature nie sa valeur intrinsèque, mais elle pose la question de sa préservation uniquement en termes de coûts-avantages. « *Dans cette perspective instrumentaliste ne sont finalement évalués que les biens et*



services utiles aux humains. Le reste peut bien disparaître ! » commente Aurore Lalucq. La philosophe de l'environnement Virginie Maris va plus loin, dénonçant là « l'orgueil de la modernité qui nous fait croire que nous nous sommes affranchis des contraintes naturelles et que nous pouvons à loisir créer un monde à notre image ou à notre service [...] Or il n'y a pas de dualité qui verrait les humains d'un côté et la nature de l'autre. Nous faisons partie de cette nature », explique-t-elle dans *Nature à vendre*⁹.

Le problème ne peut pas être la solution

Au-delà de ça, l'idée même que le libéralisme économique puisse œuvrer à la sauvegarde de la planète alors qu'il est manifestement à l'origine du problème est pour le moins paradoxale : « *On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré* », disait Albert Einstein.

Sans compter qu'« aucun prix n'a encore jamais réussi à sauver un bien... encore moins un bien commun », assure Maxime Combes. « *Prenons le pétrole, par exemple. Il s'agit incontestablement de l'un des biens les plus précieux de notre civilisation industrielle. Or, il est dilapidé par la machine consumé-*

riste et s'échange sur les marchés pour quelques dizaines de dollars le baril. »

Les dispositifs non marchands fonctionnent mieux

Dans le cas de la nature, difficile de conclure à l'efficacité de quoi que ce soit puisque rien n'a pu arrêter sa dégradation depuis 1945 et que le mouvement s'accélère ces vingt dernières années.

Au cas par cas, peu d'exemples permettent vraiment de comparer les solutions marchandes aux autres, tant les paramètres sont nombreux et complexes. Mais l'éradication des pluies acides en Europe et aux États-Unis en est un. Pour y remédier, le continent nord-américain a opté en 1990 pour un marché de quotas d'émissions de dioxyde de soufre (SO_2) et d'oxydes d'azote (NOx), tandis que l'Union européenne a fixé des plafonds d'émissions nationales contraignants. En décembre 2010, l'Agence américaine de protection de l'environnement a publié un bilan très satisfaisant pour les émissions de SO_2 , avec une diminution de 67 % sur quinze ans. En revanche, le bilan est mitigé pour l'oxyde d'azote, car le mécanisme ne vise que les industriels alors que le transport

et l'agriculture sont également responsables d'émissions plus diffuses. Sur la même période, la norme a été plus efficace en Europe, avec une baisse des émissions de SO_2 de 74 % et de NOx de 44 %.

« *Les marchés de droits, s'ils sont sérieusement régulés et encadrés, peuvent s'avérer écologiquement efficaces, mais ils le seront toujours moins que les outils réglementaires* », conclut Aurore Lalucq. D'autant que les exemples sont nombreux où, justement, les marchés ont été mal régulés. En Europe notamment, les exigences de souplesse des industriels sont passées devant les impératifs de santé publique lors de la mise en place d'un marché du carbone. Les quotas d'émissions de CO_2 , largement suralloués, ont rendu le mécanisme totalement inopérant, permettant même de nombreuses fuites et fraudes (voir article « *Marché européen du carbone : l'exemple à ne pas suivre* » page 41).

Mécanismes de compensation : des monstruosités écologiques

Dans le cas des mécanismes de compensation, les résultats sont souvent décevants et parfois proprement accablants. D'une part, parce que

la reconstitution d'un milieu naturel est un exercice extrêmement délicat. Une analyse portant sur 241 cas pratiques a montré que seulement 35 % des écosystèmes dégradés se remettent avec succès¹⁰. Dans le cas des forêts, le temps de reconstitution est estimé à quarante-deux ans, en moyenne. D'autre part, parce que les entreprises profitent de chaque faille du système à leur propre avantage. C'est ainsi que le mécanisme de développement propre (MDP), mis en place dans le cadre du protocole de Kyoto, est marqué depuis sa mise en place en 2005 par de véritables catastrophes écologiques et sociales. Ce système de compensation, qui permet aux multinationales du Nord de recevoir des crédits carbone si elles financent des projets écologiques au Sud a, par exemple, bénéficié au français Lafarge pour un projet de remplacement du charbon par des coques de noix de palmiers à huile dans ses cimenteries malaisiennes. Une mascarade choquante quand on sait que les monocultures de palmiers à huile ont déjà décimé 70 % de la couverture forestière du pays, menaçant de disparition plusieurs espèces d'animaux, dont les orangs-outans et les tigres.

Qui résiste au chantage à l'emploi ?

La France n'est plus à l'abri de ce genre de dérives depuis l'adoption, en août 2016, de la loi biodiversité qui a donné naissance aux premières banques de compensation dans un cadre très lacunaire (lire page 40). D'autant que ces dérives sont parfois accompagnées par les politiques eux-mêmes, notamment dans le cas des grands projets – inutiles ? – dont les bénéfices économiques sont systématiquement surestimés : désenclavement, tourisme, emploi, etc.

Dans ces situations, l'analyse

coûts-avantages de la préservation d'un environnement ne résiste jamais bien longtemps. « Je ne vois pas comment on pourrait prétendre qu'un étang qui abrite des petites algues plutôt moches et absolument inconnues du grand public pourrait rapporter plus, économiquement, que l'implantation d'une plate-forme logistique », ironise ainsi Virginie Maris. Des lézards ocellés et des lys maritimes ne feront jamais le poids contre un porteur de projet qui promet la création d'emplois, quand bien même ils s'avéreraient précaires et sous-payés. » De son côté, Aurore Lalucq dévoile le piège en poussant la logique à fond : « Si le PIB ou la création de valeur est le seul critère, n'est-il pas plus avantageux de remplacer les abeilles par des robots qui rempliraient leur fonction ou par de la main-d'œuvre ? Cela créerait indéniablement de la valeur et de l'emploi. »

Droit à détruire

Pour les environmentalistes qui pensaient retourner leur arme contre les inconditionnels de l'économie de marché, ce genre de démonstration révèle toute la perversité de la logique. Non seulement le combat est perdu d'avance mais, en plus, les outils de préservation qui découlent de cette vision créent de véritables droits à détruire ou à polluer. Maxime Combes prend l'exemple de la France et de ses zones humides, dont les deux tiers ont déjà disparu au cours du siècle dernier : « Le message des scientifiques est clair et indiscutable : il faut enrayer leur destruction car, en plus d'être un habitat majeur de biodiversité, elles jouent un rôle clé dans la régulation du cycle de l'eau et l'absorption de carbone. Pour protéger ces zones, le législateur aurait pu/dû interdire toute nouvelle destruction. Au lieu de cela, la loi

biodiversité autorise leur disparition sous couvert d'exiger une compensation dont on sait, par expérience, qu'elle ne sera jamais de nature et de qualité équivalentes. » La loi biodiversité précise en effet que « si les atteintes liées au projet ne peuvent être ni évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante, celui-ci n'est pas autorisé en l'état ». Dans les faits, l'autorisation fait l'objet d'une négociation entre les aménageurs et les services de l'État. Bien souvent, le niveau de compensation dépend du rapport de force qui s'instaure plutôt que de la réelle prise en compte des enjeux environnementaux (voir article « Banques de compensation : un cas français » page 40).

La financiarisation n'est pas loin

Sans l'instauration de règles strictes, l'étape suivante n'est pas si loin : c'est la financiarisation de la nature avec la création de nouveaux produits dérivés. « Plusieurs "actifs verts" existent déjà, de façon encore marginale mais certainement appelés à se développer, vu leur adéquation avec l'air du temps et la force de frappe des acteurs qui les soutiennent : agences des Nations unies (PNUE, Banque mondiale), fédérations de banques et grandes firmes », indique Hélène Tordjman, maître de conférences à la faculté d'économie Paris XIII¹¹. Parmi les produits en vogue, « il existe déjà des subprimes écologiques permettant à des populations pauvres mais "riches en biodiversité" de bénéficier de microcrédits hypothéquant leur "environnement" », signale-t-elle. Ses promoteurs, comme la firme américaine Advanced Conservation Strategies, ne disent pas ce qu'il adviendra si les emprunteurs se retrouvent dans l'impossibilité de rembourser, comme ce fut le cas lors de la crise du prêt immobilier



« Si le PIB ou la création de valeur est le seul critère, n'est-il pas plus avantageux de remplacer les abeilles par des robots qui rempliraient leur fonction ou par de la main-d'œuvre ? Cela créerait indéniablement de la valeur et de l'emploi. » Aurore Lalucq

de 2008. La logique serait qu'ils soient expulsés et leur territoire « saisi » par les bailleurs...

Dans leur documentaire *Nature, le nouvel eldorado de la finance*¹², Sandrine Feydel et Denis Delestrac vont encore plus loin, pointant des risques de spéculation, sur certaines espèces par exemple. « *Avoir de l'air pur, de l'eau, des espèces animales à profusion : quel intérêt pour les marchés ? Ils n'aiment ni l'abondance, ni la gratuité* », explique ainsi Sandrine Feydel, craignant que, à l'avenir, ne soient protégées que les espèces les plus « lucratives », c'est-à-dire rares et/ou populaires. Les deux documentaristes pointent en outre l'intérêt inquiétant de banques d'affaires au passif lourd pour ces nouveaux marchés de la biodiversité : « *JP Morgan Chase, Merrill Lynch, Bank of America... il est à la fois étrange et inquiétant de remarquer que souvent ces mêmes banques étaient impliquées dans les opérations qui ont mené à la dernière crise financière* », explique ainsi la chercheuse allemande, Jutta Kill, devant la caméra. Elles ne font pas ça pour protéger la nature, mais parce qu'elles y voient une opportunité et veulent installer les bases de

ces nouveaux marchés financiers. »

De ce point de vue, la nomination d'un ex-banquier d'affaires, Pavan Sukhdev, à la tête du WWF International ou encore le fait que la principale ONG américaine de protection de la nature, Nature Conservancy, soit pilotée par un ancien de Goldman Sachs témoignent d'un mélange des genres pour le moins dérangeant.

Le politique : faiblesse coupable

Inefficace à protéger l'environnement, l'idée de donner un prix à la nature se transforme donc en occasions nouvelles pour le capitalisme. Les ficelles sont énormes, et pourtant... Rien ne semble entamer la popularité de ce concept aux yeux des décideurs et dans les institutions internationales. Lors du One Planet Summit, organisé à Paris en décembre dernier par Emmanuel Macron, la communauté internationale a ainsi applaudi à la création de marchés du carbone en Chine et au Mexique, pourtant calqués sur le fiasco européen. Attendre candidement des acteurs qu'ils s'autorégulent quand « *on est en train de perdre la bataille*

du climat », comme l'a rappelé Emmanuel Macron, n'y avait-il pas plus efficace ?

Une telle situation pose la question du politique, dont on ne sait plus s'il est victime ou coupable, mais dont l'attitude participe assurément à propager le poison. « *Quand on y réfléchit, qui défendrait l'idée d'une Bourse où des automobilistes échangeraient des droits d'excès de vitesse avec ceux qui conduisent prudemment ?* » s'interroge Aurore Lalucq. C'est pourtant le cas pour l'environnement puisque Emmanuel Macron a remercié sans aucun complexe la Chine et le Mexique « *de leur effort et de cette annonce importante* » en conclusion du One Planet Summit.

Alors pourquoi cette autocensure des décideurs politiques ? Est-ce parce que leur adhésion idéologique au capitalisme est si forte qu'ils ne voient pas l'échec des solutions monétaristes ? Est-ce qu'ils ne voient pas non plus l'urgence environnementale ? Est-ce, enfin, parce que les lobbies d'affaires sont trop puissants pour eux ? Un peu des trois certainement. Et *in fine*, c'est la nature qui en paie... le prix.

Notes

1. *Faut-il donner un prix à la nature ?*, Aurore Lalucq et Jean Gadrey, éditions Les petits matins, 2015.
2. « Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire », <http://www.millenniumassessment.org/>
3. « L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité », <http://www.teebweb.org/>
4. « Raviver l'économie des océans : plaidoyer pour l'action », World Wide Fund For Nature, 2015.
5. « Le monde doit mieux estimer la valeur de ses forêts », UICN, 2011.
6. « La tragédie des communs » de Garrett Hardin a été publié le 13 décembre 1968 dans la revue *Science*.
7. *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, Geneviève Azam, Christophe Bonneil et Maxime Combes, éd. Les Liens qui libèrent, mai 2012.
8. *La Vie, quelle entreprise !*, Jacques Weber et Robert Barbault, Le Seull, 2010.
9. *Nature à vendre. Les limites des services écologistiques*, Virginie Maris, Éd. Quae, 2014.
10. Holly P. Jones et Oswald J. Schmitz, « Rapid Recovery of Damaged Ecosystems », 2009, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0005653>
11. *L'idéologie marchande au service de la biodiversité ?*, Hélène Tordjman et Valérie Boltevert, éd. La Découverte, 2012.
12. *Nature, le nouvel eldorado de la finance*, Sandrine Feydel et Denis Delestrac, 2015.

BANQUES DE COMPENSATION : UN CAS FRANÇAIS



Marché européen du carbone : l'exemple à ne pas suivre

Adoptée à l'été 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité a ouvert la voie à l'instauration d'un marché de la compensation en France, en partie calqué sur le modèle américain. Depuis une petite année, l'État peut en décerner les agréments aux premiers opérateurs de compensation, tandis que l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a été chargée de faire l'inventaire des espaces mobilisables pour la compensation, qu'ils soient publics ou privés. Pour l'instant, les choses se mettent prudemment en place : entre quatre et six projets sont en cours d'élaboration en Bretagne, Rhône-Alpes et Île-de-France¹. Le principe de départ est le suivant : en obligeant les aménageurs à « compenser » les dégradations qu'ils infligent aux écosystèmes, le législateur veut faire entrer la nature dans leurs calculs économiques. L'objectif, inscrit dans la loi, « *d'absence de perte nette voire de gain de biodiversité* » instaure en outre l'idée (pervers ?) que la compensation pourrait *in fine* générer plus de biodiversité que si le projet n'avait pas lieu. Vu comme ça, ça laisse rêveur...

Cossure, l'exemple à ne pas suivre ?

En réalité, l'unique cas vraiment opérationnel en France n'a pas grand-chose à voir avec l'esprit de la loi bien qu'il soit issu d'une expérimentation chapeautée depuis dix ans par le ministère de l'Environnement.

L'Union européenne est le troisième plus gros émetteur mondial de CO₂ (3,47 milliards de tonnes en 2015), après la Chine (10,96 milliards de tonnes) et les États-Unis (5,17 milliards de tonnes). Elle s'est fixé pour objectifs de réduire ses rejets de gaz carbonique de 20% d'ici à 2020, 40 % en 2030 et entre 80 et 95% d'ici 2050, par rapport à 1990.

En 2005, l'Union européenne a mis en place le premier marché d'émissions de CO₂ au monde reposant sur le principe du pollueur-payeur. Le principe est simple : chaque année, 11 000 industriels européens reçoivent des quotas CO₂ correspondant à un plafond annuel d'émissions. Ceux qui le dépassent peuvent acheter des quotas supplémentaires à ceux qui ne l'ont pas atteint. Le jeu de l'offre et de la demande fixe ainsi le coût de la tonne de carbone émise. Le mécanisme couvre aujourd'hui près de 45 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE. Depuis 2012, le secteur de l'aviation est inclus dans le dispositif, mais uniquement pour les vols au sein de l'espace européen.

Chantage économique

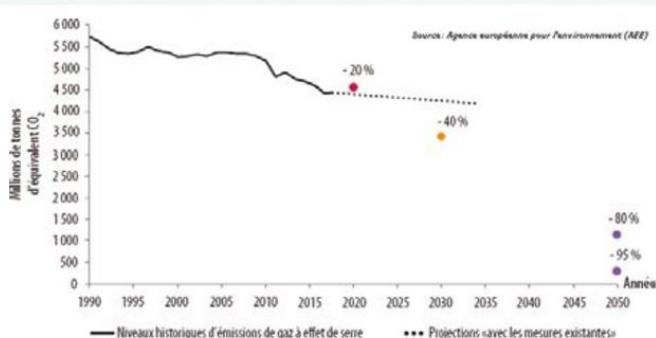
Vertueux sur le papier, le système n'a jamais fonctionné, perverti dès le départ par le chantage économique des lobbies industriels et de l'énergie. Pour protéger la sacro-sainte « compétitivité » des entreprises européennes, les quotas ont été largement suralloués. En 2016, quelque 1,75 milliard de quotas ont ainsi été utilisés (correspondant à 1,75 milliard de tonnes de CO₂ émises) tandis que le surplus est estimé à 3,3 milliards de tonnes de CO₂. En dix ans, la tonne de CO₂ n'a jamais dépassé les 10 euros alors que les économistes estiment qu'elle produirait des effets à partir de 30 euros seulement.

Canal de subventions

Loin d'encourager la baisse des émissions de CO₂, le schéma européen du marché du carbone est même devenu un canal de subventions aux entreprises les plus polluantes. Sous prétexte d'éviter une éventuelle « fuite de carbone », c'est-à-dire la délocalisation des pollueurs dans des pays moins réglementés, l'Union européenne a autorisé de larges exemptions. Le secteur de la cimenterie, qui représente 8 % des émissions européennes, continue par exemple de recevoir plus de quotas qu'il n'en consomme. Selon l'ONG Carbon Market Watch, cela lui permettrait d'engranger chaque année plus de 5 milliards d'euros de profits grâce à la revente des quotas inutilisés.

Les abus sont monnaie courante. Une enquête de Cash Investigation diffusée en mai 2016 sur France 2 a montré, par exemple, comment le cimentier français Lafarge continue de recevoir annuellement des quotas d'émissions – à hauteur de 184 210 tonnes – pour son usine de Frangey, dans l'Yonne, fermée depuis novembre 2013. En revendant ses quotas sur le marché, le groupe a empoché 1,1 million d'euros. Merci Bruxelles !

Devant cet échec monumental, la Commission européenne a tenté plusieurs réformes, en vain. La prochaine, concernant la période 2021-2030, est en cours d'élaboration, mais les mêmes lobbies produisant les mêmes effets, les industriels devraient continuer d'obtenir leurs droits quasiment gratuitement...



REDD : protéger les forêts, pas les communautés

Le programme REDD des Nations unies a été lancé en 2008 pour réduire les émissions de CO₂ liées au déboisement et la dégradation forestière, dont on estime qu'elles représentent entre 12 et 20 % des émissions mondiales. Concocté par les chantres de la monétarisation de la nature, REDD est ce qu'on appelle un programme de « *paiements pour services environnementaux* » (PSE). En l'occurrence, des pays industrialisés – la Norvège et le Danemark sont les plus gros donateurs – rémunèrent des pays en développement par le biais d'accords bilatéraux ou de fonds financiers afin qu'ils préservent et/ou restaurent leurs forêts (réduites à leur dimension carbone). En retour, les pays développés peuvent acquérir les crédits carbone générés pour réduire leur propre comptabilité CO₂.

Nouvel avatar du colonialisme

Depuis ses débuts, le programme REDD croule sous les critiques des ONG. Accusé d'être le nouvel avatar du colonialisme, il permet aux pays industrialisés de limiter leurs propres efforts climatiques en finançant des projets de conservation forestière au Sud. Ce faisant, il ne s'attaque pas aux causes profondes de la déforestation telles que le besoin de terres arables pour l'agro-industrie, les biocarburants, etc.

Effets pervers

En outre, certains pays en développement sous-traitent la protection des forêts à des compagnies privées au détriment des populations locales. Au Costa Rica par exemple, REDD est accusé d'avoir renforcé les inégalités socio-économiques en bénéficiant systématiquement aux forestiers les plus riches et non aux communautés locales, en particulier celles pour lesquelles la notion même de propriété privée est étrangère...

Malgré ces vives critiques, les programmes comme celui-ci continuent de se développer et des acteurs financiers prennent position en attendant le développement de véritables marchés. En Guyane, le fonds d'investissement privé Canopy Capital a passé un contrat avec les habitants de la réserve d'Iwokrama : la société verse 100 000 dollars par an aux 7 000 habitants de la réserve pour financer des actions de conservation. En échange, elle est le bénéficiaire exclusif des droits sur les services écosystémiques. Elle espère ainsi rembourser sa mise via la vente des crédits carbone, biodiversité ou autres. On voit bien ici se dessiner les contours du projet néolibéral pour financiariser la gestion de l'ensemble de la biosphère et l'atmosphère...

Et on voit mal comment tout cela pourrait bien se finir.

L'histoire commence en 2008 au cœur du coussoul de Crau, une plaine stepique de 50 000 hectares située dans les Bouches-du-Rhône. La CDC Biodiversité (filiale privée de la Caisse des dépôts et consignations) y achète pour 7 millions d'euros 357 hectares de vergers industriels à l'abandon dans le but de transformer ce désert écologique en la première réserve d'actifs naturels de France. L'objectif, bien sûr, n'est pas de recréer le coussoul de Crau hérité d'événements géologiques millénaires, mais de recréer un habitat pour plusieurs espèces d'oiseaux steppiques, en particulier l'outarde canepetière, aujourd'hui au bord de l'extinction. Depuis 2010, CDC Biodiversité est ainsi devenue la première bio-banque de France, vendant des mesures compensatoires « clés en main » à des aménageurs dont les projets environnementaux impactent la fameuse outarde. 1 unité de compensation = 1 hectare restauré. Le prix, fixé à 43 000 € l'unité, correspond au coût de la restauration du site et à sa gestion sur trente ans.

Échec économique

Dix ans ont passé depuis le début de l'expérimentation et, malgré le retour encourageant de plusieurs espèces emblématiques dans la réserve, le bilan global est mitigé, y compris aux yeux de Laurent Piermont, le président de CDC Biodiversité : « Pour l'instant, nos dépenses sont bien supérieures à nos recettes », explique-t-il. En huit ans, l'opérateur a vendu seulement 170,5 unités de compensation à sept aménageurs, alors que 90 % auraient déjà dû l'être d'après son scénario initial.

Après tout, pourquoi ne pas s'en réjouir ? Selon le principe de la compensation, s'il n'y a pas eu de vente, c'est qu'il n'y a pas de destruction...

« 900 hectares de coussoul ont disparu depuis 2008 », rectifie aussitôt Laurent Piermont. « Ces destructions sont le fait d'acteurs qui n'ont pas été soumis à l'obligation de compensation, les agriculteurs par exemple », explique-t-il alors, refusant de commenter davantage ce qui semble être un très gros trou dans la raquette.

Nature bradée

Au-delà des 900 hectares détruits sans aucune compensation, il semble en outre que les actifs de la réserve aient été systématiquement bradés. Dans un rapport de la DREAL PACA (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur) datant de 2005, celle-ci recommandait en effet qu'un multiplicateur de cinq pour un soit appliqué aux opérations de compensation pour contrebalancer l'impossibilité de restaurer des habitats de qualité équivalente à ceux détruits : un hectare d'habitat de l'outarde canepetière détruit aurait donc dû être compensé par l'achat de cinq unités de compensation. Or, les ratios des sept premières transactions de la CDC Biodiversité n'ont jamais dépassé un pour un (voir tableau page 43). Au final, il y a donc bien eu plus d'espaces dégradés que ce qui a été vendu en unités de restauration. « Ce sont les services de l'État qui organisent les transactions. Je m'interdis de juger cela », répond Laurent Piermont, bottant une nouvelle fois en touche. En l'occurrence, les services de l'État – des fonctionnaires d'administrations régionales – sont engagés dans un rapport de force clairement déséquilibré avec des sociétés d'envergure internationale qui savent aller au moins coûtant, s'arrangeant avec les bureaux d'études pour minimiser

**Aujourd'hui en France,
l'équivalent d'un
département disparaît
sous le béton tous les 7 ans,
soit un terrain de foot
toutes les 5 minutes.**

l'ampleur des destructions et/ou oublier une ou deux espèces impactées. « Pressées par les exigences politiques relatives au développement économique de leur territoire et le manque de temps et de moyens pour évaluer les dossiers, les DREAL acceptent les propositions des aménageurs », expliquent Arnaud Béchet et Anthony Olivier, de l'association Nacicca² (Nature et citoyenneté Crau Camargue Alpilles).

Les aménageurs, seuls gagnants

Les conclusions à tirer d'une telle situation sont plutôt ambivalentes. Certes, les acteurs économiques ont pour l'instant renoncé à investir ce nouveau métier, échaudés par les déboires économiques de CDC Biodiversité. Elle-même semble avoir rangé au placard un deuxième projet de réserve dédiée au grand hamster en Alsace. Les craintes des opposants de voir la biodiversité française confiée aux banques et à la finance se sont envolées pour l'instant.

Mais la biodiversité n'en sort pas gagnante pour autant. L'objectif « d'absence de perte nette » est loin d'être atteint et le cadre lacunaire proposé par la loi continue d'inquiéter. Par exemple, une fois passés les trente ans de servitude imposés par la loi, rien n'empêche les opérateurs de compensation de revendre les réserves naturelles...

pour une nouvelle bétonisation ? Il s'agit donc de compenser des destructions irréversibles par des mesures provisoires. Un nonsens.

Finalement, seuls les aménageurs sortent gagnants du système puisqu'ils peuvent acheter à moindre coût le droit de détruire des écosystèmes parfois précieux. Le problème de l'artificialisation des sols ne risque pas d'être réglé comme ça. Aujourd'hui en France, l'équivalent d'un département disparaît sous le béton tous les 7 ans, soit un terrain de foot toutes les 5 minutes.

Anne-Claire Poirier

Notes

- En plus de l'opération pilote de CDC Biodiversité, trois opérations sont officiellement en cours, issues de l'expérimentation du ministère de l'Environnement :
 - l'opération « Combe Madame » conduite par EDF en Auvergne-Rhône-Alpes,
 - l'opération « sous-bassin versant de l'Aff » conduite par l'entreprise Derenn en Bretagne,
 - l'opération « yelloise » conduite par le conseil général des Yvelines.

Deux autres opérations semblent avoir été interrompues : celle de CDC Biodiversité en Alsace et de Biotope/Lyonnaisse des eaux en Languedoc-Roussillon.

- « Cossure : un exemple à ne pas suivre ? », *Le Courier de la nature* n° 284, juillet-août 2014.



Bilan des cinq premières transactions de la CDC Biodiversité.
Alors que la DREAL PACA préconisait un ratio de compensation de un pour cinq, celui-ci n'a jamais dépassé un pour un.

Opérateurs	Année d'aménagement du projet	Surface totale du projet (ha)	Surface d'habitat à ouïardes détruit (ha)	Surface considérée comme impactée dans le dossier réglementaire de dérogation (ha)	Actifs achetés	Ratio (pour 1)
Epad Ouest Provence Clésud	1999	280	100	37	40	0,4
SCI Boussard Nord (Groupe Carnivor)	2011	28	28	7	30	1
SCI Boussard Sud	2013	57	57	57	57	1
SPSE	2009		45	45	10	0,2
PRD (Castorama)	2014	32	32	15	15	0,5
Total			262	152		

Source : Documents soumis aux enquêtes publiques et www.blog-durable.net/2011/10/26/une-plateforme-logistique-fait-de-la-compensation-%C2%A8%C2%A9%C2%BB-une-premiere/